

AFFICHÉ  
LE 04/10/2023



2023/.....  
Parafe

DELIBERATION N°406

**OBJET : REMUNERATION DES JURES D'EXAMEN ET DES MUSICIENS DE CONCERT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34 ;

Vu le décret n°56-585 du 12 juin 1956 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours ;

Vu le décret n°95-1099 du 9 octobre 1995 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Considérant la nécessité d'organiser des examens de fin d'année au conservatoire municipal et de faire appel à des jurés qualifiés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** de fixer le montant brut de l'heure de jury à 54€90 ;

**DECIDE** de fixer les forfaits de rémunération des musiciens de concert à :

72 € brut par concert pour les professeurs titulaires ou en activités accessoires

80 € brut par concert pour les musiciens contractuels.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20230927-DELIB\_406\_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	09
Pouvoirs :	09
Votants :	35

Convoqués le : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS** : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS** : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Bruno WITTMAYER.

<b>POUVOIRS DE</b> : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Monsieur Bruno WITTMAYER	à	Madame Lucie CZIFFRA

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*\*Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant la délibération portant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves du conservatoire (ISOE) et indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com